

**Arrêté relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique
de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.811-5 et R.811-11 à R.811-42,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013
portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne,
Considérant les résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétentes à l'égard des usagers,
organisées au sein du conseil académique en sa séance du 11 mars 2021,
Considérant les résultats de l'élection du président et des deux vice-présidents de la section disciplinaire compétentes à
l'égard des usagers en date du 11 mars 2021,*

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

Collèges représentés au sein de la section disciplinaire	Membres par collègue
<u>Collège 1°</u> (professeurs des universités ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	 LAURENT Béatrice GONZALEZ SCAVINO Maria-Cécilia FERNANDEZ Alexandre DEVILLERS Olivier
<u>Collège 2°</u> (maîtres de conférences ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	 SION-JENKIS Karin BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle FERTAT Omar MEYZIE Philippe
<u>Collège 3°</u> (usagers) <p align="right"><i>4 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>4 sièges masculins</i></p>	 DIRIK Büsra MOUNAIX Carole MENUT-DUPE Loreleï FRAISE Emilie PHOLIEN Clément WEIDMANN Antoine BARROS Alexandre DAGNEAU Kévin

ARTICLE 2:

Sont élu(e)s respectivement présidente et vice-président.e.s de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers:

- *présidente de la section:* GONZALEZ SCAVINO Maria-Cécilia ;
- *vice-président n°1 de la section:* FERTAT Omar ;
- *vice-présidente n°2 de la section:* BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 4:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 11 mars 2021.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,



Lionel LARRÉ.

